

NOUS PRÉPARONS LE CHANTIER DU MÉTRO

LETTRE D'INFO N°5 — JUILLET 2017

L'ACTU DES TRAVAUX DANS VOTRE QUARTIER



Les travaux préparatoires entrent dans une nouvelle phase à proximité de la future gare Chelles.

En parallèle de l'opération de fouilles archéologiques, de nouvelles interventions vont être entreprises au niveau du boulevard Chilpéric afin de libérer l'espace nécessaire en sous-sol à la construction de votre future gare.

Cette cinquième lettre d'information vous présente en détail ces travaux et leurs impacts sur votre quotidien avec la mise en alternat de la circulation sur une partie du boulevard Chilpéric.

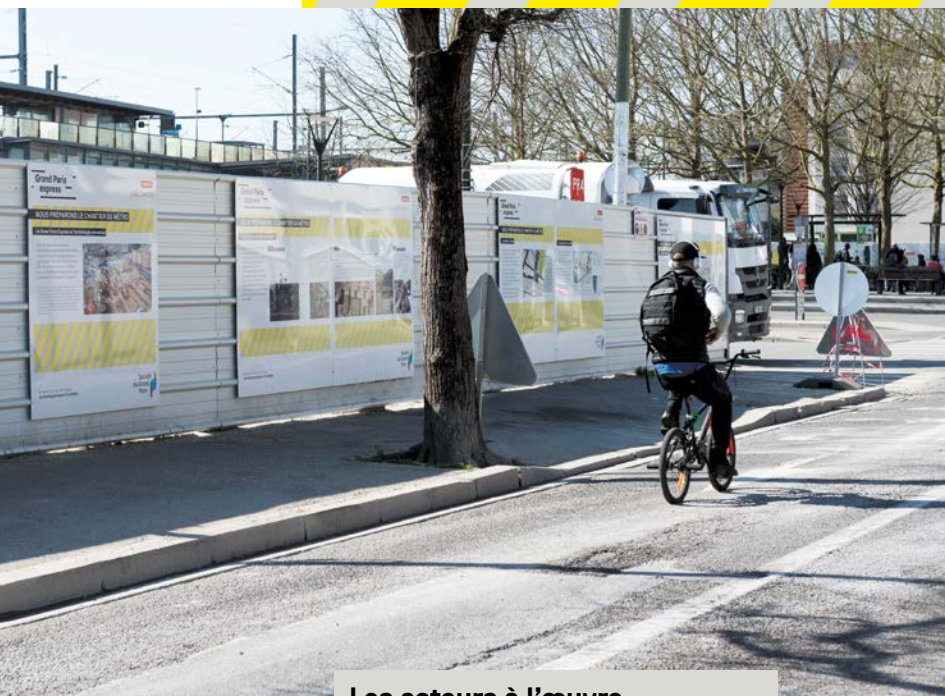
Vous serez informés au fil des mois pour vous permettre de comprendre l'avancement des travaux et d'anticiper les gênes occasionnées.

Bonne lecture à tous.

L'équipe projet de la ligne 16

CIRCULATION ALTERNÉE BOULEVARD CHILPÉRIC

Depuis le début de l'été, les travaux de déplacement des réseaux enterrés sous la chaussée et sous les trottoirs du boulevard Chilpéric ont débuté. À partir du mois d'août, les zones de chantier doivent occuper en partie la chaussée. Sur le boulevard, la circulation entre les bus et les automobilistes se fera par alternat, grâce à la mise en place de feux tricolores provisoires.



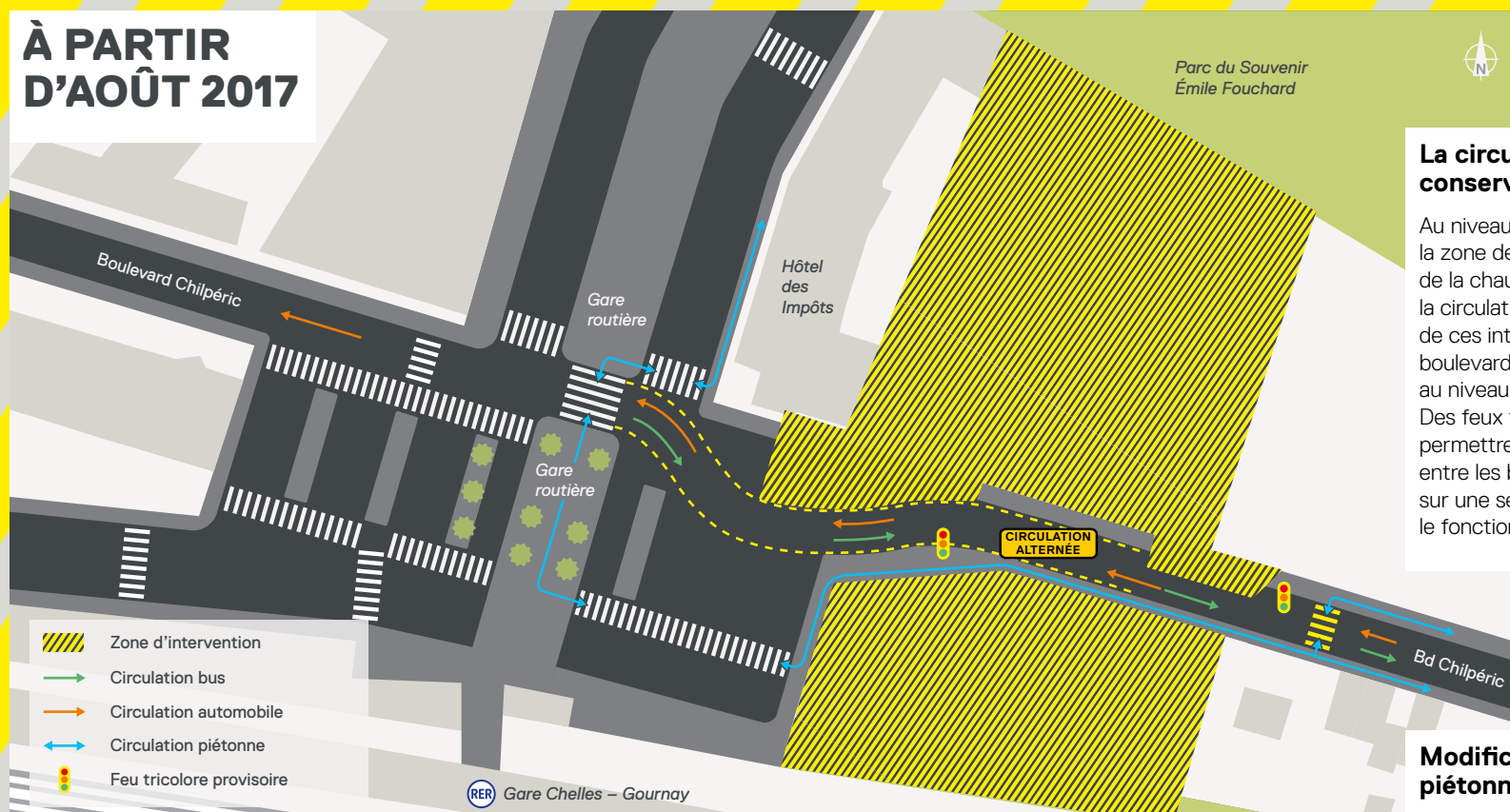
Les acteurs à l'œuvre

Eau et assainissement
Communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne
Veolia

Électricité
Enedis

Télécom
Orange

À PARTIR D'AOÛT 2017



La circulation automobile conservée mais alternée

Au niveau du boulevard Chilpéric, la zone de chantier occupe une partie de la chaussée. Afin de maintenir la circulation automobile pendant la durée de ces interventions, une partie du boulevard Chilpéric est mise en alternat au niveau des zones de chantier. Des feux tricolores sont installés pour permettre de réguler la circulation entre les bus et les automobilistes sur une seule voie, afin de maintenir le fonctionnement de la gare routière.

Modification de la circulation piétonne

Pendant ces interventions, le trottoir du boulevard Chilpéric est partiellement contraint et le cheminement piéton est modifié comme indiqué sur les plans ci-contre.

Des aménagements sont prévus pour protéger et sécuriser les cheminements à proximité des zones de chantier. Des passages piétons provisoires sont mis en place pour faciliter la traversée des voies et sécuriser l'ensemble des déplacements.

DE MI-AOÛT À SEPTEMBRE 2017



RETOUR SUR LES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

Depuis février 2017, sur prescription de l'État (DRAC Île-de-France), L'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) réalise une fouille archéologique à l'emplacement de la future gare Chelles. Cette intervention, qui doit se poursuivre jusqu'au mois d'octobre 2017, vise à compléter l'analyse des premiers vestiges découverts lors de la phase de diagnostic archéologique menée en 2016.



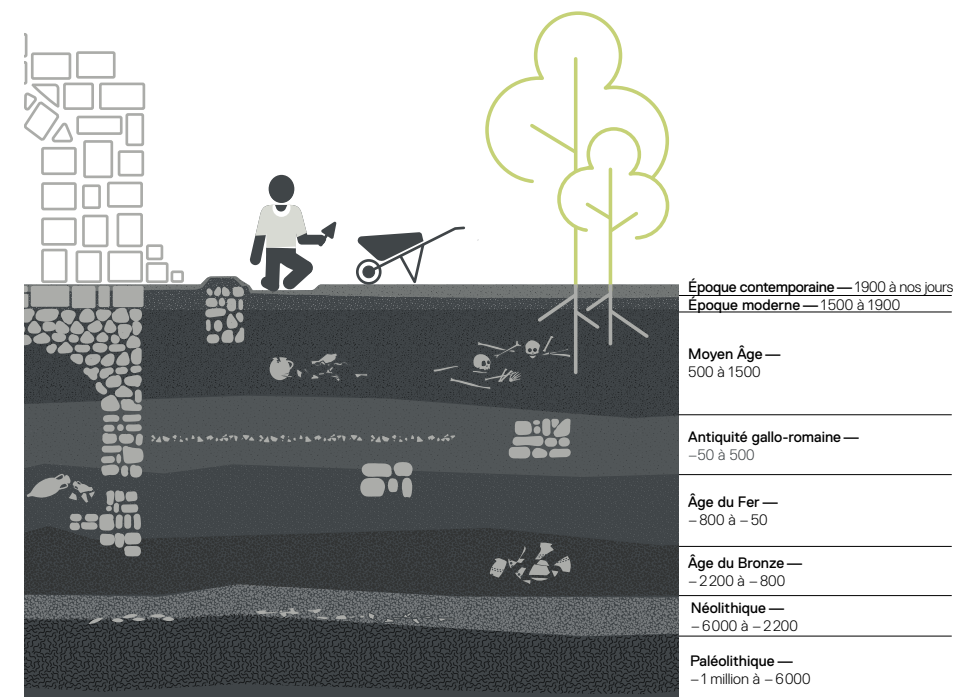
Les vestiges découverts

À ce jour, les archéologues de l'Inrap ont mis au jour, à l'emplacement de la future gare Chelles, des vestiges datés du Néolithique jusqu'à l'Époque Moderne. Parmi les découvertes notables, on recense :

- un tronçon d'une enceinte du Néolithique moyen d'environ 25 mètres et daté d'environ 6000 ans ;
- la présence d'un niveau archéologique d'une épaisseur d'environ 15 cm s'étendant chronologiquement du Néolithique final au Bronze ancien ;
- un réseau parcellaire constitué de fossés parfois très larges de chemins divers médiévaux.

Ces vestiges feront l'objet d'une analyse plus approfondie afin d'obtenir les significations historiques et scientifiques de ces découvertes.

À ce jour, ces découvertes sur le site du boulevard Chilpéric ne remettent pas en cause le planning des travaux.



UN DISPOSITIF D'INDEMNISATION POUR LES PROFESSIONNELS

L'arrivée du Grand Paris Express constituera un atout indéniable pour les professionnels des villes concernées par la mise en service de la ligne 16. Toutefois, pendant la période des travaux, leur activité peut être affectée. La Société du Grand Paris a donc décidé de mettre en place un dispositif d'indemnisation à destination des acteurs économiques impactés par la réalisation de ce nouveau mode de transport. Une commission d'indemnisation amiable a été constituée afin d'examiner les demandes d'indemnisation.

Quel est le rôle de la commission d'indemnisation amiable ?

La commission d'indemnisation examine les préjudices économiques liés aux travaux du Grand Paris Express. Elle a pour rôle d'instruire les dossiers de demande, d'émettre un avis et de proposer au maître d'ouvrage une indemnisation des préjudices subis. C'est ensuite le directoire de la Société du Grand Paris qui prend la décision ou non d'indemniser le demandeur.

Téléchargement du dossier d'indemnisation sur societedugrandparis.fr/professionnels-riverains



UN AGENT DE PROXIMITÉ À VOTRE ÉCOUTE

À Chelles, votre agent de proximité, Lala Plez, vous accompagne pendant toute la durée des travaux, en mettant tout en œuvre pour répondre à vos questions et faciliter votre quotidien. N'hésitez pas à la solliciter.

Ses missions

- Aller à la rencontre des riverains, usagers, commerçants et acteurs des chantiers pour les informer de l'avancée des travaux.
- Apporter des réponses aux questions posées et orienter vers le bon interlocuteur selon le type de question.
- Assurer des permanences sur site et par téléphone.
- Veiller au respect des règles de bonne tenue des chantiers (propreté, respect des horaires de chantier, communication sur site...).
- Participer aux réunions publiques, aux visites et réunions de chantier.
- Assurer la remontée d'information vers la Société du Grand Paris.

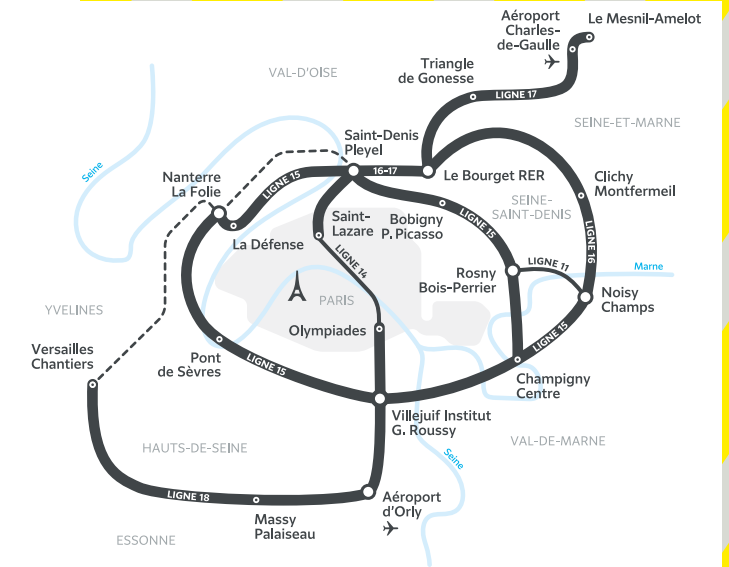


Pour la contacter

Lala Plez, Société du Grand Paris
06 46 90 30 14
Du lundi au vendredi 9 h – 17 h 30
contact.societedugrandparis.fr

LE GRAND PARIS EXPRESS

Par l'envergure de son futur réseau de 200 km de métro, par l'innovation de ses 68 gares conçues avec les plus grands architectes d'aujourd'hui, le Grand Paris Express constitue le plus grand projet d'aménagement urbain en Europe. Sa réalisation contribuera à créer pour 2 millions de voyageurs chaque jour, une nouvelle manière de vivre leur temps de transport et plus largement leur territoire.



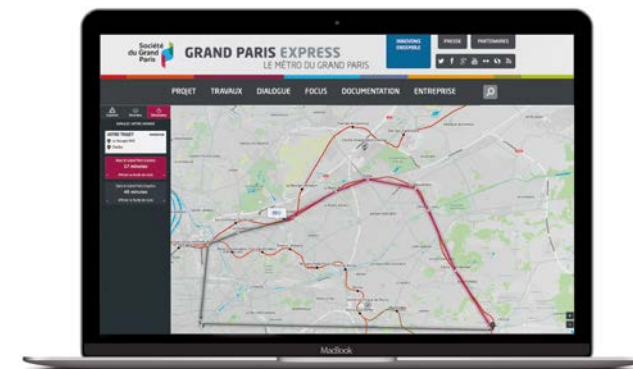
La Société du Grand Paris est chargée de la conception et de la réalisation du nouveau métro automatique, très majoritairement souterrain, qui reliera les villes du Grand Paris entre elles et à la capitale.

TEMPS DE PARCOURS DEPUIS LA GARE CHELLES

Simulateur de temps de parcours

La Société du Grand Paris a mis à votre disposition sur son site internet une rubrique pour connaître vos futurs temps de parcours grâce au Grand Paris Express. Ce simulateur vous permet de connaître l'itinéraire à emprunter entre deux gares mais également de savoir le temps de parcours à prévoir avec et sans votre nouveau métro.

Plus d'information sur societedugrandparis.fr/simulateur-de-voyage



Chelles ↔ La Défense

36 minutes

contre 56 minutes aujourd'hui

Chelles ↔ Aéroport d'Orly

38 minutes

contre 1h 18 aujourd'hui

Chelles ↔ Villejuif Institut G. Roussy

28 minutes

contre 1h 09 aujourd'hui

Chelles ↔ Noisy – Champs

3 minutes

contre 32 minutes aujourd'hui

Chelles ↔ Saint-Denis Pleyel

23 minutes

contre 46 minutes aujourd'hui